

## Mesure et évolution des prix pratiqués par les pharmacies sur 30 médicaments PMF-NR : note méthodologique

### Pourquoi cette étude ?

À la demande du Groupement E.Leclerc, le BIPE a réalisé au mois d'octobre 2009 une étude prix consistant à mesurer objectivement le prix pratiqués par les pharmacies pour 30 médicaments courants à Prescription Médicale Facultative Non Remboursables (PMF-NR) vendus à prix libres, et disponibles en libre accès. Pour rappel, ces produits bénéficient du même monopole de distribution par les pharmacies que les autres médicaments.

Cette première étude avait démontré l'extrême variabilité des prix pratiqués par les officines, avec pour certains produits, des rapports de prix pouvant varier de 1 à 2, voire de 1 à 3, soit un écart de 100 à 200% !

Un an après, le Groupement E.Leclerc souhaite de nouveau informer le patient-consommateur sur les prix des médicaments PMF-NR proposés en pharmacies. Il a ainsi sollicité le BIPE pour réaliser une nouvelle étude sur les 5 mêmes zones géographiques, dans les mêmes pharmacies et pour les 30 mêmes produits PMF-NR, afin de :

- comparer l'évolution des prix par rapport à la première vague de relevés de prix en octobre 2009 ;
- mesurer une nouvelle fois les différentiels de prix entre officines.

En outre, cette nouvelle étude propose de mesurer l'évolution du prix d'un médicament à base de magnésium, remboursé à hauteur de 35% jusqu'en juillet 2010 et déremboursé depuis, entre son prix tarifé et le prix désormais libre proposé par les pharmaciens.

### Quelles officines de pharmacie ?

#### *Quelles pharmacies ont été sélectionnées ?*

Afin d'assurer une parfaite comparabilité des prix observés entre décembre 2010 et octobre 2009, les pharmacies sélectionnées pour cette étude ont été rigoureusement identiques à celles sélectionnées en octobre 2009.

Pour rappel, ces pharmacies ont été sélectionnées à partir de 5 zones géographiques réparties sur le territoire français, et centrées sur l'hôtel de ville des 5 villes suivantes : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Rodez (Aveyron), Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), Mont-de-Marsan (Landes) et Echirolles (Isère).

### *Comment les points de vente ont-ils été sélectionnés ?*

Dans chacune des 5 zones, les pharmacies qui ont été visitées sont, sans aucune exclusive, les 25 officines les plus proches de l'hôtel de ville de la ville sur laquelle est centrée la zone.

Ce mode de sélection géographique, systématique, a amené à visiter un total de 125 pharmacies, certaines appartenant à l'agglomération de référence de la zone mais d'autres pouvaient être extérieures à l'agglomération.

À l'issue de cette étape, nous disposons de la liste définitive des points de vente que les enquêteurs devaient visiter dans chacune des 5 zones.

Au final, les produits ont pu être achetés dans 118 pharmacies de nos cinq zones.

### *Combien de pharmacies ont-été finalement retenues ?*

Au total, ce sont donc 118 officines qui ont été prises en compte sur les 5 zones géographiques, réparties de la façon suivante :

	Nombre de pharmacies retenues
Clermont-Ferrand	24
Rodez	24
Vitry-sur-Seine	23
Mont-de-Marsan	22
Echirolles	25
<b>Total des 5 zones</b>	<b>118</b>

### *Quels produits ?*

#### *Quels types de médicaments ont été sélectionnés ?*

Cette étude porte sur des médicaments PMF-NR en libre accès. Le périmètre-produit est strictement identique à celui de la vague précédente d'octobre 2009 pour assurer une parfaite comparabilité des prix observés entre décembre 2010 et octobre 2009.

A été ajouté un produit PMF-NR à base de magnésium, déremboursé en juillet 2010 et dont on souhaite mesurer l'évolution de prix depuis son déremboursement.

### ***Comment ont été choisis les produits dont on a relevé les prix ?***

Les médicaments PMF-NR de notre périmètre ont été sélectionnés au sein de la liste des médicaments concernés par le décret du Ministère de la Santé paru en juin 2008<sup>1</sup> et instituant le libre accès à ces produits d'automédication.

La démarche de sélection des produits a été la suivante :

1. un calibrage du périmètre des produits à hauteur de 30 médicaments PMF-NR ;
2. un mode de sélection objectif : les médicaments les plus vendus (en valeur), en veillant à ce qu'une marque ne soit représentée que par une seule de ses références produits : la plus vendue.

Au final, nous obtenons un périmètre diversifié de 30 médicaments couvrant 10 classes thérapeutiques importantes de cet univers et 14 laboratoires pharmaceutiques.

A été retenu en plus un médicament à prescription médicale facultative non remboursé (PMF-NR) à base de magnésium ayant fait l'objet d'un déremboursement le 27 juillet 2010. Ce produit était auparavant remboursé à hauteur de 35% (vignette bleue) et vendu à un prix imposé (3,22€).

---

<sup>1</sup> Décret 2008-641 du 30 juin 2008 relatif aux médicaments disponibles en accès direct dans les officines de pharmacie, complété par la liste de ces médicaments en libre d'accès fixée par l'AFSSAP

### **Quels sont les médicaments dont on a relevé les prix ?**

La mesure et l'évolution des prix pratiqués par les pharmacies visitées porte donc sur 30 médicaments PMF-NR, répartis de la façon suivante :

<b>Catégories</b>	<b>Nombre de produits</b>
Antalgiques	4
Antinauséux	2
Dermatologie	6
Ophtalmologie	1
Prod. Traitants buccaux	1
Sédatifs, modific. humeur	3
Traitements divers	1
Vit.+ Miner.+ Suppl.nutrit.	2
Voies digestives	3
Voies respiratoires	7
<b>Total</b>	<b>30</b>

En plus a été pris en compte un médicament à base de magnésium dont on souhaite mesurer l'évolution de prix depuis son déremboursement.

### **Combien de prix ont été relevés ?**

Au total, les enquêteurs de la société de terrain ont relevé 2 617 prix relatifs aux 30 médicaments mentionnés précédemment.

Ils ont en plus relevé 50 prix relatifs au médicament à base de magnésium.

### **Quelle méthode de relevé de prix ?**

#### **Qui a relevé les prix ?**

Tous les relevés de prix, quelque soit le point de vente et la zone, ont été effectués par la société Le Terrain, spécialisée dans les enquêtes en points de vente.

#### **Quel a été le mode de relevé des prix ?**

Les différents points de vente à visiter ont été répartis en fonction de leur localisation géographique entre les différents enquêteurs de la société Le Terrain, tous professionnels.

Chaque enquêteur devait visiter un ou plusieurs points de vente(s) fixé(s) à l'avance pour acheter les produits et relever les prix affichés de chacun des produits à partir de la liste préétablie des 31 médicaments PMF-NR. Si lors de la visite de l'enquêteur, le point de vente ne disposait pas de l'un des produits de la liste, l'enquêteur ne donnait bien sûr aucune indication prix relative à ce produit.

Notons que ces règles de relevés de prix et de saisie informatique étaient rigoureusement identiques pour toutes les pharmacies.

Les données saisies étaient ensuite envoyées par Le Terrain au BIPE, cabinet d'études lui aussi indépendant, pour le calcul statistique des évolutions et des dispersions de prix.

### **Quand les prix ont-ils été relevés ?**

Au total, la période de relevés de prix s'est étalée du 13 décembre au 22 décembre 2010 avec de légères différences par zone géographique compte tenu des contraintes du terrain :

	<b>Période de relevés des prix</b>
Clermont-Ferrand	du 14 au 16 décembre 2010
Rodez	du 14 au 16 décembre 2010
Vitry-sur-Seine	du 13 au 17 décembre 2010
Mont-de-Marsan	du 14 au 22 décembre 2010
Echirolles	du 14 au 16 décembre 2010
<b>Total des 5 zones</b>	<b>du 13 au 22 décembre 2010</b>

### **Quel mode de calcul des indicateurs statistiques ?**

#### **Qui a calculé les évolutions et dispersions de prix ?**

Les calculs d'évolution et de dispersion des prix ont tous été effectués par une société d'études indépendante, le BIPE.

Le BIPE est une société française d'études économiques et de conseil indépendante, créée en 1958. Le BIPE intervient en toute impartialité pour des acteurs publics et privés, sur de nombreux secteurs d'activité. Il regroupe 50 intervenants dont 40 consultants économistes et statisticiens.

Notons que l'enseigne E.Leclerc n'est intervenue d'aucune manière dans les calculs, quels que soient les résultats obtenus.

#### **Quels sont les indicateurs statistiques calculés ?**

Pour chacun des 30 médicaments OTC de notre liste, pour chacune des 5 zones, puis toutes zones confondues, ont été calculés :

- le prix moyen constaté : *la moyenne des prix sur les pharmacies vendant le produit*
- le prix minimum constaté : *le prix de vente le moins élevé parmi les pharmacies vendant le produit*
- le prix maximum constaté : *le prix de vente le plus élevé parmi les pharmacies vendant le produit*

- l'amplitude de prix constatée (en €) : *la différence entre le prix maximum constaté et le prix minimum constaté*
- l'amplitude de prix constatée (en écart) : *le rapport entre le prix maximum constaté et le prix minimum constaté*
- l'évolution du prix constatée (en écart) : *le rapport entre le prix moyen constaté en décembre 2010 et le prix moyen constaté en octobre 2009*

Concernant le médicament à base de magnésium, ont été calculés zone par zone, puis toutes zones confondues :

- le prix moyen constaté : *la moyenne des prix sur les pharmacies vendant le produit*
- le prix minimum constaté : *le prix de vente le moins élevé parmi les pharmacies vendant le produit*
- le prix maximum constaté : *le prix de vente le plus élevé parmi les pharmacies vendant le produit*
- l'amplitude de prix constatée (en €) : *la différence entre le prix maximum constaté et le prix minimum constaté*
- l'amplitude de prix constatée (en écart) : *le rapport entre le prix maximum constaté et le prix minimum constaté*
- l'évolution du prix constatée (en écart) : *le rapport entre le prix moyen constaté en décembre 2010 et le prix tarifé avant déremboursement*